



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article1334>

SUD Education Lorraine : bilan 2013-2014

- SUD éducation Lorraine : PRÉSENTATION - ADHÉSION -

Date de mise en ligne : mardi 25 novembre 2008

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

BILAN 2013-2014 :

- **Page 1 :**

comptes sud education lorraine 2013/2014

Comptes annuels

Exercice du 01/09/2013 au 31/08/2014

- **Page 2 :**

Bilan

ACTIF

	Exercice courant	Exercice antérieur
51 : banques, établissements financiers et assimilés	2 313 €	8 480 €
53 : Caisse	1 249 €	4 €
Total chapitre 5	3 561 €	8 484 €
Total général de l'actif	3 561 €	8 484 €

PASSIF

	Exercice courant	Exercice antérieur
11 : Eléments en instance d'affectation	8 323 €	8 323 €
12 : Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-5 462 €	
15 : Provisions pour risques et charges	700 €	700 €
<i>dont 158 : événements pluri-annuels</i>	700 €	700 €
Total chapitre 1	3 561 €	9 023 €
Total général du passif	3 561 €	9 023 €

Compte de Résultat

	Solde	
	N	N-1
60 : Achats et variations des stocks	8 263 €	
61 : Services extérieurs	5 987 €	
62 : Autres services extérieurs	3 285 €	
65 : Autres charges de gestion courante	5 140 €	
6 : COMPTES DE CHARGES	22 675 €	
75 : Autres produits de gestion courante	14 174 €	
dont 756 : Cotisations	14 174 €	
76 : Produits financiers	117 €	
77 : Produits exceptionnels	2 922 €	
7 : COMPTES DE PRODUITS	17 213 €	

Résumé du compte d'exploitation	Charges	Produit
Totaux	22 675 €	17 213 €
Résultat d'exploitation		5 462 €
Totaux généraux	45 350 €	22 675 €

Produits	17 213 €
Charges	22 675 €
Résultat de l'exercice	-5 462 €
Provision pour congrès	
Provision pour élections	

Annexe au comptes annuels

Exercice du 01/09/2013 au 31/08/2014

1) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE 2013/2014 ET REGLES COMPTABLES

SUD Éducation Lorraine publie pour la première fois ses états financiers pour l'exercice 2013/2014 en conformité avec la loi du 20 août 2008.

Son exercice comptable est du 1er septembre au 31 août de chaque année, ce qui correspond à son rythme d'activité qui se situe sur l'année scolaire, il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses généralement admises :

- * Continuité d'exploitation
- * Permanence des méthodes comptables
- * Indépendance des exercices
- * Non compensation

Les comptes ont été établis en application du règlement du Comité de réglementation comptable N° 2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales de l'Avis N° 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, du règlement du Comité de réglementation Comptable N° 99-01 du 16 février 1999 relatif à l'établissement des comptes annuels dans les associations et fondations, et du règlement du Comité de la réglementation Comptable N° 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les libellés comptables utilisés correspondent au plan comptable général y compris les modifications introduites par le règlement du CRC N°99-01.

2) NOTE SUR LE BILAN

Le syndicat n'a pas d'autres Actifs que les comptes bancaires nécessaires à son fonctionnement.

Un compte est utilisé au passif pour enregistrer des sommes dont le syndicat est dépositaire mais dont il n'a pas la libre disposition.

700 euros sont destinés à financer d'éventuels recours. Ils proviennent de deux recours gagnés précédemment.

3) NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat appelle un commentaire : le déficit s'explique en partie par le rachat de la photocopieuse, mais pour partie seulement. La location du local est aussi une nouvelle charge et n'a pas été "intégrée" dans les habitudes de dépense. Il conviendra donc de modérer les dépenses car les réserves ne permettront pas un résultat négatif plusieurs années de suite.

Les charges concernent les frais afférents au fonctionnement du syndicat.

Les cotisations sont comptabilisées en brut sur la base des sommes encaissées effectivement au cours de l'année par le syndicat. Le reversement à la fédération figure en charges. Le reliquat à verser à la fédération à la clôture de l'exercice figure dans le compte "charges à payer".

4) LE TABLEAU DES RESSOURCES

Le tableau des ressources demandé par le règlement 2009-10 se présente ainsi pour l'exercice 2013/2014 :

Ressources de l'année	
Cotisations reçues	14 174,00 €
Reversement de cotisations	0,00 €
Produits exceptionnels	2 922,00 €
Autres Produits d'Exploitation perçus	0,00 €
Produits financiers	117,40 €
Total des Ressources	17 213,40 €

5) LES COTISATIONS

Les cotisations sont enregistrées à l'encaissement effectif sur la base du barème national.

6) PERSONNEL

Le syndicat ne dispose pas de salarié. Le ministère de L'Education Nationale attribue chaque année des postes de décharges à la fédération SUD EDUCATION qui en redistribue aux syndicats fédérés. Pour l'exercice 2013-2014, Sud Education Lorraine a utilisé 1,867 équivalent temps plein..